

Lors de la session du Conseil Scientifique du 15 mars 2011, le Directeur Général de l'Inrap a fait part du projet de modification du décret concernant les modalités de nomination du Conseil Scientifique de l'établissement. En l'état, le projet prévoit la répartition et les modalités suivantes :

- 4 membres nommés par le Ministre de la Culture
- 4 membres nommés par le Ministre de la Recherche
- 4 membres nommés par le Président de l'Inrap
- 5 représentants des agents nommés par le Président sur proposition des organisations syndicales.

Cette annonce, qui modifie en profondeur la composition et le mode de désignation du CS pour répondre à « un nouveau mode de gouvernance de l'Inrap », a été effectuée à l'occasion d'un point d'actualité et n'était pas affichée à l'ordre du jour de la séance.

Les membres présents ont exprimé à l'unanimité leurs doutes sur le bienfondé de ce projet et leurs craintes sur ses conséquences. Ils se sont réunis (hors direction de l'Inrap) à la suite de la séance pour déplorer que :

- sur la forme, l'annonce ait été faite à l'occasion des questions liminaires d'actualité, et suite à une question, les membres du CS ayant découvert que cette réforme, engagée depuis longtemps, était déjà très avancée, alors que la tenue d'élections avait plusieurs fois été annoncée pour 2011 lors de précédentes réunions du Conseil Scientifique ;
- sur le fond, l'élection démocratique par l'ensemble de la Communauté Scientifique, garante d'une pluralité de points de vue scientifiques, se voit remplacée par une nomination exclusive par les tutelles et le Président.

A l'unanimité, les membres présents expriment leur vive désapprobation et attendent avec attention les résultats de la réunion programmée pour le 21 mars entre le Cabinet du Ministère de la Culture et l'Intersyndicale, pour se prononcer sur les suites à donner et amplifier, le cas échéant, la contestation de cette réforme. Ils demandent d'ores et déjà le maintien d'un système électif.

Jean-François Berger
Quitterie Cazes
François Gentili
François Malrain
Jean-Marc Séguier
Philippe Soulier
Boris Valentin
Jan Vanmoerkerke